



COMMISSION  
HANDISUB



# MANUEL Du Moniteur HANDISUB FSQT



[www.plongee.fsgt.org](http://www.plongee.fsgt.org)  
[handisub@plongee.fsgt.org](mailto:handisub@plongee.fsgt.org)

## **SOMMAIRE**

<b>Sommaire</b>	<b>: page 2</b>
<b>Schéma synoptique du cursus Handisub Diver FSGT</b>	<b>: page 3</b>
<b>Licence</b>	<b>: page 4</b>
<b>Assurance</b>	<b>: page 4</b>
<b>Certificat médical</b>	<b>: page 4</b>
<b>Formation et organisation des plongées Handisub</b>	<b>: page 4</b>
<b>Espaces d'évolutions HD</b>	<b>: page 5</b>
<b>Formations et organisation des plongées</b>	<b>: page 5</b>
<b>Délivrance et demande de carte</b>	<b>: page 5</b>
<b>Formateurs Handisub et équivalences</b>	<b>: pages 5-6</b>
<b>Directeur de plongée</b>	<b>: page 7</b>
<b>Formations</b>	<b>: page 7</b>
<b>Capacités des plongeurs HD</b>	<b>: page 8</b>
<b>Conditions d'évolution</b>	<b>: page 8</b>
<b>Moins de 12 ans</b>	<b>: page 8</b>
<b>Equivalences (rappel principe général)</b>	<b>: pages 9</b>
<b>Précautions pédagogiques</b>	<b>: page 9</b>

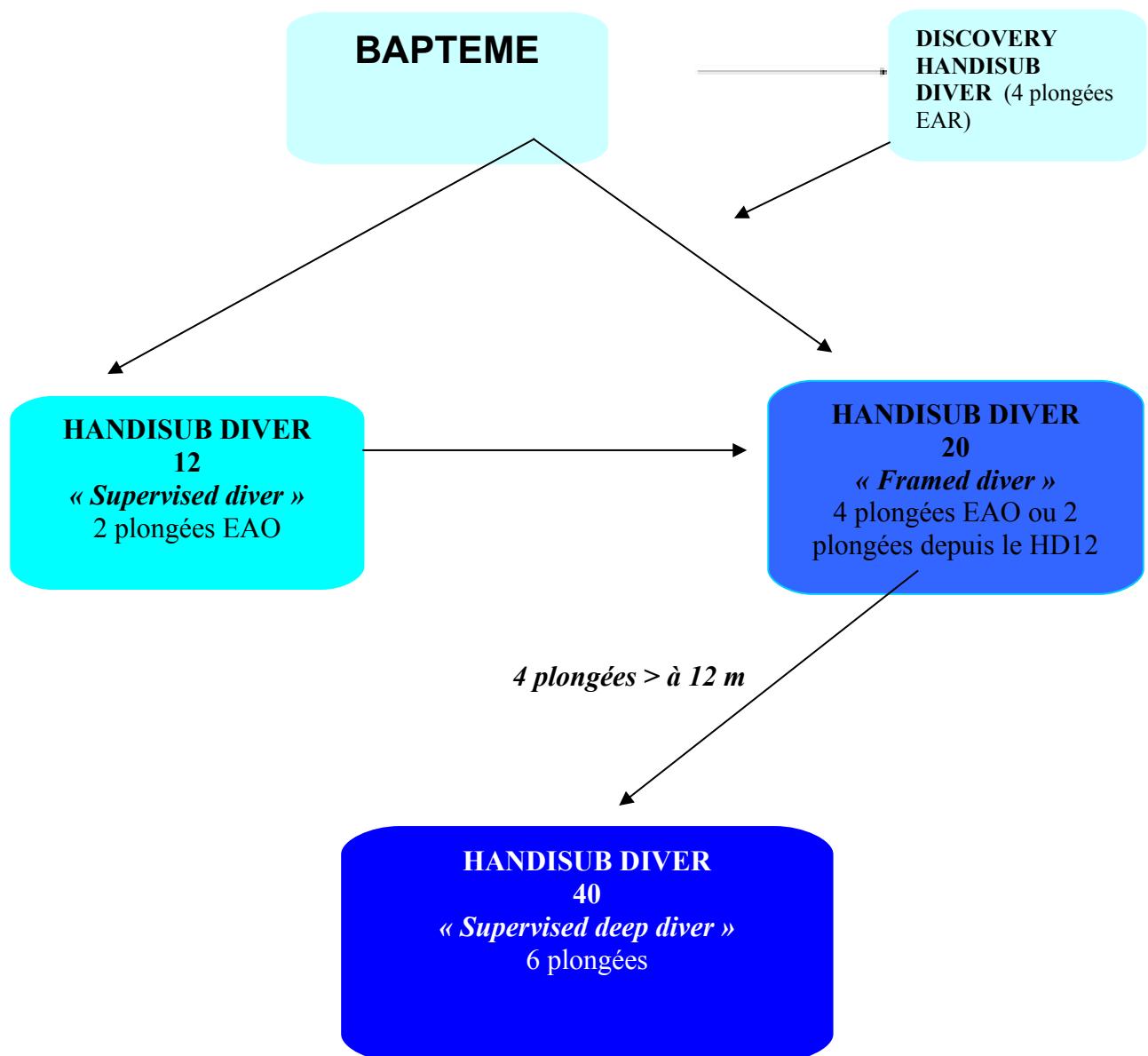
## SCHEMA SYNOPTIQUE CURSUS HANDISUB DIVER FSGT

Dans chaque bulle apparaît le nombre de plongées minimums à réaliser en EAO.

Sur la flèche « HD20-HD40 », il est noté le nombre de plongées d'expérience obligatoires avant de commencer la qualification HD40.

Les savoir-faire techniques doivent être enseignés en EAR avant toute évolution en EAO.

*\*Recommandations : respect de la profondeur suivant l'âge (enfant) et/ou contraintes médicales*



## LICENCE

### Adhésion des pratiquants :

- Les plongeurs en situation de handicap participant aux activités organisées par la FSGT doivent être obligatoirement licenciés.

## ASSURANCE

- Conditions identiques aux autres cursus FSGT.

## CERTIFICAT MÉDICAL

- En plus des exigences conventionnelles, la pratique d'une activité subaquatique par une personne en situation de handicap est assujettie à l'obtention d'un certificat médical délivré, par un médecin sensibilisé aux problèmes de l'hyperbarie. Ce dernier peut consulter un médecin spécialiste du handicap concerné.
- Il est indispensable que soit mentionné toutes les restrictions particulières (apnée, nage, durée d'immersion, profondeur, température de l'eau, etc...)
- Accès aux baptêmes :
  - La Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) interdit toutes les discriminations fondées sur le handicap, à savoir « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le handicap qui a pour objet ou pour effet de compromettre ou réduire à néant la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur la base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autres ».
  - Le plan législatif, le code du sport ne fixe pas de réserve quant à l'intégrité physique ou mentale des pratiquants. Il n'y est fait aucune restriction particulière concernant la pratique sportive des personnes porteuses de handicap.

À ce titre, il ne sera pas exigé de certificat médical. Chaque moniteur décidera, dans le cadre de l'activité de son club, selon ses prérogatives et les moyens mis en œuvre, si il est dans la possibilité d'accueillir dans de bonnes conditions pour un baptême, une personne en situation de handicap.

## FORMATION ET ORGANISATION DES PLONGEES HANDISUB

- La formation « Handisub Diver » matérialise des plongées réalisées en enseignement. Conformément au Code du Sport, dans l'espace de 0 à 40 mètres, pour justifier des aptitudes PE-12 à PE-40 et des aptitudes à plonger au Nitrox, les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'une assistance adaptée en encadrement ou en matériel pour évoluer en palanquée.  
Les plongeurs « Handisub Diver » évoluent en permanence encadrés par des enseignants, néanmoins la FSGT évite la mise en « échec » de pratiquants soumis à différentes restrictions.

## ESPACES D'EVOLUTIONS HD

*(Profondeur maximum, selon restrictions)*

Espace de 0 à 6 mètres

*(Zone des baptêmes, des débutants et Discovery Handisub Diver)*

Espace de 0 à 12 mètres

*(Zone des Handisub Diver 12)*

Espace de 0 à 20 mètres

*(Zone des Handisub Diver 20)*

Espace de 0 à 40 mètres (Dans le respect de la courbe de sécurité)

*(Zone des Handisub Diver 40)*

## FORMATIONS DELIVREES

Certificat de baptême standard

Discovery Handisub Diver « plongeur Handisub 06 mètres »

Handisub Diver “plongeur Handisub 12 mètres” (HD 12)

Handisub Diver “plongeur Handisub 20 mètres” (HD 20)

Handisub Diver “plongeur Handisub 40 mètres” (HD 40)

## DELIVRANCE DES CARTES DE FORMATION

- Les fins de formations doivent faire l'objet d'une demande de carte en ligne. ([www.plongee.fsgt.org](http://www.plongee.fsgt.org))
- Un livret de formation (passeport) est téléchargeable sur [www.plongee.fsgt.org](http://www.plongee.fsgt.org). Ce livret permet de formaliser le parcours de formation et sa validation.
- A la fin de chaque livret se trouve une attestation de réussite qui vaut également demande de carte.

## LES FORMATEURS HANDISUB

*Les formations HandiSub sont organisées sous la responsabilité de la fédération. Lorsqu'elles sont organisées par un club ou un comité départemental, elles doivent recevoir une accréditation de la commission HandiSub. La demande d'accréditation de formation en format .pdf est en télé-chargement dans la section HandiSub du site web de la FSGT Plongée.*

2 qualifications d'enseignants :

**À partir du E1 :**

Qualification : « **Animateur Handisub Diver** »

4 plongées de mise en situation, sous le contrôle d'un Moniteur HD et la responsabilité conjointe du Président du Club.

! L'animateur HD/E1 peut certifier le Discovery Handisub Diver en milieu artificiel

*Livret de qualification téléchargeable sur [plongee.fsgt.org](http://plongee.fsgt.org), onglet « Handisub »*

**À partir du E3 :**

Qualification : « **Moniteur Handisub Diver** »

Théorie : Module « A » du Certificat de Qualification Handisport (CQH) de la FFH, ou "l'Abécédaire" de la FFH, ou l'auto-formation en ligne « Les Indispensables » de la FFH, ou la formation théorique FSGT en conformité avec les spécifications décrites en page 4 du livret de formation.

Pratique : 6 plongées dont au moins 2 réalisées en EAO\* (*\*ou 2 plongées en EAO si Animateur Handisub depuis moins d'un an*), sous le contrôle d'un Moniteur déjà certifié Handisub et la responsabilité conjointe du Président du Club. *Livret de qualification téléchargeable sur [plongee.fsgt.org](http://plongee.fsgt.org), onglet « Handisub »*

## TABLEAU RECAPITULATIF DES PREROGATIVES DES FORMATEURS HANDISUB FSGT

Cursus Handisub	Niveau minimum de l'enseignant *
Baptême	E1 à E4/Animateur HD
Discovery Handisub Diver 06m	E1 à E4/Animateur HD
Handisub Diver 12m	E2 à E4/Animateur HD **
Handisub Diver 20m	E2 à E4/Animateur HD **
Handisub Diver 40m	E3 à E4/Moniteur HD

*\*Sous la responsabilité du Président du club et du Directeur de Plongée*

*\*\*Sous le contrôle d'un Moniteur Handisub FSGT pour certaines plongées en EAO au cours de la formation (Cf. livrets de certification)*

## EQUIVALENCES « FORMATEUR »

Code du Sport	FFH	FFESSM	FSGT
E1 à E4	C1	EH1	Animateur HD
E2 à E4	C2*	EH1	Animateur HD *
E3 et E4		EH2*	Animateur HD *
	C3	MFEH1	Moniteur HD
E4	C4	MFEH2	Moniteur HD

*\*possibilité d'être Moniteur HD à partir du E3 si titulaire du C2 FFH ou EH2 FFESSM et du module « A » du Certificat de Qualification Handisport (CQH) ou de "l'Abécédaire" ou de « Les Indispensables » de la FFH.*

Équivalence Moniteur HD pour BESS et DEJEPS.

Les qualifications « Animateur » et « Moniteur », Handisub permettent de justifier d'un minimum requis pour l'encadrement des plongeurs en situation de handicap. L'enseignant reste soumis aux prérogatives attachées à son niveau d'encadrement conformément au Code du Sport.

Le Président du club, le Directeur de Plongée, restent responsables de l'activité.

En ce sens, nous encourageons vivement les enseignants, d'aller au-delà des minimas de sécurité à chaque fois qu'ils le jugeront utiles pour prévenir tous risques d'accidents (*restrictions médicales, effectifs de la palanquée, expérience de l'encadrement, etc.*).

## DIRECTEUR DE PLONGEE (DP)

La plongée réalisée par un Handisub Diver est une plongée en « enseignement ». Il est exigé que le DP soit au minimum E1 en piscine et E3 en milieu naturel, *avec de préférence* une qualification Handisub.

### FORMATIONS – avec ou sans adaptation

Formation	Le pratiquant a participé :
<i>Discovery Handisub Diver</i>	-Découverte de l'activité en 4 plongées. Certification intermédiaire entre le baptême et les HD12 et HD20. <i>(le baptême peut être intégré à ce niveau de la découverte)</i>
Formations	Le pratiquant bénéficie de l'enseignement suivant :
<i>HD12</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Utilisation de son équipement (selon son handicap)</li><li>- Mise à l'eau (avec ou sans aide)</li><li>- Immersion et retour en surface à vitesse contrôlée (avec ou sans aide)</li><li>- Ventilation sous l'eau et recherche d'appuis (avec ou sans aide)</li><li>- Communication (par quelques moyens que ce soit)</li><li>- Evolution avec une palanquée guidée (avec ou sans soutien)</li><li>- Environnement et règles de sécurité</li><li>- Appréhension des problèmes liés à son handicap</li></ul>
<i>HD20</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aptitudes ci-dessus et :</li><li>- Déplacement et stabilisation (avec ou sans aide)</li><li>- Communication avec les coéquipiers</li><li>- Evolution dans une palanquée guidée avec surveillance réciproque</li></ul>
<i>HD40</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>- HD20 et :</li><li>-Maîtrise de sa vitesse de remontée de son niveau d'immersion et maintien d'un palier de sécurité</li><li>- Maîtrise son déplacement et sa stabilisation (avec ou sans adaptation)</li><li>-Maîtrise la communication avec ses coéquipiers</li><li>-Connaissance des protocoles de dé-saturation. Capacité à informer son équipier de ses paramètres de plongée.</li><li>- S'intègre dans une palanquée guidée avec surveillance réciproque</li></ul>

***L'enseignement doit être adapté au handicap du plongeur.***

La zone d'évolution du plongeur est soumise à autorisation médicale mentionnant les restrictions éventuelles.

**Nous recommandons, une seule plongée par jour dans la zone des 40 mètres**

et sans palier de décompression.

**Conditions d'évolution en plongée à l'air :**

<b>ESPACES D'EVOLUTION (selon restrictions médicales)</b>	<b>Evolution Handisub Diver</b>		
	<b>Capacités mini. des plongeurs</b>	<b>Compétence mini de l'enseignant</b>	<b>Effectif max. de la palanquée (Enseignant non compris)</b>
<b>0 – 6 mètres</b>	Baptême	E1 Animateur HD	1*
	Débutant et Discovery HD	E1 Animateur HD	4*
<b>0 - 12 Mètres</b>	Débutant vers HD12	E2 Animateur HD	4*
<b>0 – 20 mètres</b>	Débutant ou HD12 vers HD20	E2 Animateur HD	4*
<b>0 – 40 mètres (Dans le respect de la courbe de sécurité)</b>	HD20 vers HD40	E3 Moniteur HD	4*

\*Possibilité d'ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire, au minimum titulaire d'une qualification de GP

<b>ESPACES D'EVOLUTION (selon restrictions médicales)</b>	<b>Palanquée de plongeurs avec et sans handicap</b>			
	<b>Capacités mini. des HD</b>	<b>Aptitudes mini. des non HD</b>	<b>Compétence de l'enseignant</b>	<b>Effectif max. de la palanquée (Enseignant non compris)</b>
<b>0 – 12 mètres</b>	HD12	PE12	E2 Animateur HD	4*
<b>0 – 20 mètres</b>	HD20	PE20	E2 Animateur HD	4*
<b>0 – 40 mètres (Dans le respect de la courbe de sécurité)</b>	HD40	PE40	E3 Moniteur HD	4*

\* Possibilité d'ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire, au minimum titulaire d'une qualification de GP

**Certifications complémentaires**

Des certificats de spécialités sont accessibles (Nitrox, etc.).  
([www.plongee.fsgt.org](http://www.plongee.fsgt.org))

**Plongeur en situation de handicap âgé de moins de 12 ans**

Le cursus SUBA-JEUN'S s'applique avec les adaptations nécessaires selon le handicap présenté et dans le respect du Code du Sport.



## EQUIVALENCES

La commission Handisub FSGT reconnaît par équivalence, les certifications « *Handiplongée* » (plongeurs et enseignants) de la FFH et de la FFESSM. (*Cf. page 6 pour les enseignants*)

De droit, les moniteurs titulaires d'un diplôme d'Etat justifiant d'une formation à l'handisport ont les prérogatives d'encadrement nécessaires à l'Handisub FSGT.

Pour toutes autres équivalences, une demande sera transmise à la commission « Equivalence » de la CFA.

## PRÉCAUTIONS PÉDAGOGIQUES

CAPACITES RECHERCHEES		COMMENTAIRES
<b>Matériel</b>	Savoir faire, démontrer	Adaptation du matériel. Notion d'autonomie même relative.
<b>Mise à l'eau, immersions, déplacements</b>	Utilisation d'appuis Nage et déplacement Flottabilité	Appuis solides. Eviter les chutes. Adapter l'approche technique et pédagogique pour préserver le(s) membre(s) valide(s). Eviter les contractures musculaires. Adapter toutes les commandes du SGS pour une gestion autonome. Utilisation de lests pour compenser le manque de stabilité. Intervenir pour la gestion des oreilles. Intervenir pour les vitesses de descente et de remontée.
<b>LRE – VDM</b>	LRE et VDM (avec ou sans aide)	L'utilisation d'un lest peut être autorisée. Le moniteur doit suppléer aux problèmes de manipulation et de flottaison. En fonction de la pathologie, le LRE et le VDM seront adaptés.
<b>Communication et contrôle des instruments</b>	Signes adaptés et compris des autres membres de la palanquée. Contrôle des paramètres de la plongée et gestion de la consommation.	Les signes peuvent être remplacés par des adaptations liées au handicap.
<b>Théorie</b>	Théorie identique au cursus « valide » + prévention des problèmes liés au handicap (thermorégulation, adaptation à l'effort, etc..)	Prévenir certaines difficultés dans la prise de notes pendant les cours (adaptation matériel pédagogique).